



Février 2019

## Les personnes handicapées ne sont pas épargnées

**Dans un courrier daté du 10 décembre 2018, adressé à Agnès Buzyn, Ministre de la santé, j'ai relayé les luttes et les revendications des associations de personnes handicapées en faveur desquelles je suis intervenu à plusieurs reprises durant l'année écoulée.**

Je suis revenu sur la revalorisation de l'allocation pour adulte handicapé (AAH), l'accompagnement en milieu scolaire des enfants handicapés et le remboursement des prestations de transport.

J'ai aussi attiré l'attention sur la réduction ou la suppression d'allocations lors du réexamen des droits alors que le handicap n'a connu aucune amélioration, voire même s'est aggravé.

J'ai également rappelé le manque de places en ESAT, conduisant les établissements à écarter de leur effectif des travailleurs qui sont livrés au milieu ordinaire de travail sans accompagnement médico-social.

Enfin, j'ai dénoncé la restriction à 20 % du quota d'accessibilité pour les logements neufs dans les immeubles collectifs au lieu des 100 % en vigueur depuis 1975, mesure qui porte atteinte au droit d'accès au logement des personnes en situation de handicap.

### Pour un plan d'urgence

**Le 14 août 2018, j'ai interrogé la ministre de la santé afin qu'un plan d'urgence soit mis en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, m'appuyant sur les 41 propositions portées par l'UNAPEI dont :**

- L'amélioration de l'accueil et de la communication avec les services publics.
- La revalorisation des allocations.
- L'extension des droits des personnes sous tutelle.
- Le renforcement de l'accessibilité des transports.
- La lutte contre les préjugés.
- L'accès aux stages et aux emplois en entreprise ou en collectivité.

- Le renforcement de la recherche sur les troubles du comportement.

### Sur l'Allocation Adulte Handicapé

Le gouvernement a refusé de débattre de la proposition de loi portée par ma collègue Marie-George Buffet, cosignée pourtant par 80 députés issus de tous les groupes parlementaires, afin que le calcul de l'AAH ne prenne plus en compte les revenus du conjoint.

Lors du débat dans l'hémicycle, le 3 avril, pour demander la création d'une commission spéciale, j'ai rappelé que *« cela fait des années que les personnes en situation de handicap et les associations qui défendent leurs droits réclament que l'allocation aux adultes handicapés devienne réellement une allocation d'autonomie, et que soit mis fin, pour ce faire, à la prise en compte des revenus de la conjointe ou du conjoint dans son versement. Ce mode de calcul injuste prive de ressources propres des dizaines de milliers de bénéficiaires de l'AAH, pour la seule raison qu'ils vivent avec la personne qu'ils aiment »*.

En effet, **l'AAH n'est pas un minimum social mais une allocation d'autonomie destinée aux personnes qui ne peuvent pas exercer une activité normale** et tirer des revenus suffisants de leur travail.

J'ai regretté les calculs qui lèsent les 250 000 allocataires vivant en couple : pour que ces derniers bénéficient de l'allocation à taux plein, les ressources du couple ne doivent pas dépasser 1 800 euros. Certes, le gouvernement a porté l'AAH à 900 euros, mais il a maintenu le même plafond de ressources pour les couples, neutralisant ainsi l'augmentation.

### Sur l'insuffisance du nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

J'ai évoqué à plusieurs reprises la pénurie des personnels AESH au point que l'obtention d'un

accord des MDPH ne garantit plus le suivi de l'enfant au sein d'un établissement scolaire.

Les 350 000 enfants qui souffrent d'un handicap méritent pourtant une attention et un soutien que seuls peuvent leur offrir des personnels formés et exerçant dans le cadre d'un statut sécurisé.

A cette situation, s'ajoute **le manque d'établissements médico-éducatifs** qui prive d'accueil un nombre croissant d'enfants qui ne peuvent être scolarisés.

J'ai d'ailleurs regretté que le plan régional de santé ne définisse le nombre de places qu'en fonction des moyens et non des besoins, contraignant ainsi de nombreux parents à se consacrer au bien-être de leur enfant, au détriment de leur activité professionnelle.

J'ai également soutenu les initiatives visant à améliorer la situation des accompagnants qui, malgré un investissement personnel remarquable, sont abandonnés à une situation de précarité, sans statut ni reconnaissance.

### Sur le déremboursement des transports sanitaires

Fin septembre, nous avons été interpellés par des associations et des parents d'enfants handicapés sur l'application d'un décret modifiant les conditions de prise en charge du transport de patients en situation de handicap, hospitalisés de façon complète ou en longue durée.

Il met fin à la prise en charge par l'assurance maladie de certaines prescriptions médicales de transport, notamment des sorties thérapeutiques qui permettent à une personne handicapée de rejoindre le domicile familial durant le week-end.

**Cette mesure privera des milliers de familles du lien hebdomadaire avec leur enfant** faute de moyens suffisants pour assumer le coût du transport par ambulance ou VSL.

Face aux conséquences sociales et humaines de ce déremboursement, j'ai questionné la Ministre de la santé :

*« Comment expliquer à un enfant qui est à l'hôpital ou dans un centre médical spécialisé depuis des années et dont les sorties en famille sont les seuls moments de sensation d'une vie normale que demain, qu'il ne pourra plus quitter son milieu hospitalier parce que ses parents n'ont pas les moyens nécessaires à son transport ? »*

**Mon suppléant Eric Dubourgnoix, s'est adressé à la population et aux élus de la**

**circonscription** pour relayer la pétition nationale initiée par Cécile Anger, présidente de l'association « les P tits Loukoums ».

Une mobilisation remarquable des élus, des commerçants et des citoyens a permis de recueillir plus de 2 300 signatures sur notre seule circonscription pour exiger du gouvernement qu'il revienne sur la décision de ne plus rembourser les transports des personnes concernées.

A Tours-sur-Meymont le 22 décembre, en présence de plus de 50 personnes impliquées dans la mobilisation, nous avons remis ces signatures à Mme Cécile Anger, Présidente de l'association, qui m'a chargé de les remettre en main propre au premier ministre. Ce que j'ai fait.

De plus, les nouvelles procédures d'appels d'offres et la réorganisation des transports, sous forme de conventions, **mettent en péril l'activité des petites entreprises de transport sanitaire.**

Le 6 novembre, j'ai donc interpellé la Ministre sur *« ces centaines de petites entreprises locales de transports sanitaires, implantées sur les territoires et jouant un rôle essentiel de proximité et d'accompagnement qualifié et humain des patients, placées devant une concurrence directe avec de grands groupes de transports qui pratiquent des remises très importantes afin d'écartier les petites structures des marchés »*.

### Sur la participation financière des personnes majeures sous protection juridique

Les restrictions budgétaires auront aussi des conséquences pour les personnes majeures sous protection juridique qui participent à la rémunération du mandataire judiciaire.

Un décret du 31 août 2018 a rehaussé le pourcentage de la participation pour les revenus dépassant le seuil de l'AAH.

J'ai interrogé la Ministre de la santé afin de connaître les modalités du nouveau dispositif en déplorant *« que les personnes disposant de peu de ressources, au budget serré et souvent en difficulté personnelle et financière, devront payer davantage »*.

Dans sa réponse, elle a malheureusement confirmé cette **hausse de la participation pour les tranches de revenus supérieurs à l'AAH.**

Ainsi, pour les revenus supérieurs à l'AAH le taux de participation évolue de 7 à 8,5 % et jusqu'à 20 % pour les plus gros revenus.